

## 2<sup>ÈME</sup> CHAPITRE :

### COMMENT TIRER PARTI D'UN ATOUT DE MOINS EN MOINS ACCESSIBLE, LE CHARBON DE BOIS

#### I/ PROPRIÉTAIRE ET EXPLOITANT

Jugé enfin digne de « l'honneur d'avoir la forge du Clos Mortier »<sup>231</sup> en 1823, Jules Rozet entend bien diriger personnellement son usine. Aussi, le contrat de bail avec Jean-Baptiste Arson n'est-il pas reconduit lorsque ce dernier en fait la demande en septembre 1821<sup>232</sup>. Cependant, Jean-Hubert Rozet estime que son neveu est encore un peu tendre pour se lancer seul dans l'aventure : il paraît en effet peu doué par la nature pour les affaires et n'offre pas vraiment un profil d'entrepreneur<sup>233</sup>.

#### 1°) La Société Rozet & Deminuid (1823- ?)

Il est vraisemblable que Jean-Hubert Rozet ait proposé à son neveu de prendre une marge de sécurité en acceptant d'être associé à un autre maître de forges, déjà expérimenté. En conséquence, les forges du Clos Mortier sont louées à compter du 21 avril 1823 à Jules Rozet et Jean-Evre Deminuid-Moreau<sup>234</sup>, maître de forges à Longeville dans la vallée de la Saulx (Meuse). On ne connaît l'existence de cette association que par la lettre circulaire expédiée par Jules Rozet au mois de février 1823 à la clientèle et par l'intitulé du courrier adressé en retour aux forges du Clos Mortier<sup>235</sup>. On ne sait même pas si la société se limite à l'exploitation du seul Clos Mortier ou s'étend à d'autres établissements. A défaut du moindre acte notarié ou acte sous seing privé, il faut tenter de reconstituer les raisons de la création de la Société Rozet & Deminuid.

Les relations personnelles d'amitié et d'affaires tiennent leur part : Jean-Hubert Rozet et Deminuid-Moreau se connaissent pour être copropriétaires d'une tuilerie à Sommelonne (Meuse)<sup>236</sup> et pour avoir réglé ensemble la faillite Baudot, maître de forges à Vieux Jean d'Heurs

---

<sup>231</sup> : *Mélanges Industriels*.

<sup>232</sup> : A.P.V.M., lettre de J-B. Arson à J-H. Rozet, 2 septembre 1821.

<sup>233</sup> : *Mélanges Industriels* : « (Jules Rozet) n'avait ni l'esprit d'entreprise ni le don de lointaine clairvoyance, ni le tact du succès qui font le génie commercial, aussi peu l'espèce d'entregent professionnel qui noue les affaires, les pousse et les achemine bonnement et sans en avoir l'air. »

<sup>234</sup> : Michel MAIGRET, *Grands notables du 1er Empire, Meuse*, CNRS 1983 : Pierre-Nicolas-Jean-Evre Deminuid-Moreau, riche maître de forges, propriétaire d'importants établissements industriels à Bazoilles, Berthéleville, et Commercy, maire de Longeville de 1806 à 1841, élu député de la Meuse en 1830, épouse Jeanne-Louise Moreau, soeur de deux notables de la Meuse et de la Meurthe.

<sup>235</sup> : Il n'y a pas de trace de l'acte ssp ou devant notaire dans les archives notariales de St-Dizier. Sans doute cette pièce se trouve-t-elle dans les minutes d'un notaire de la Meuse.

<sup>236</sup> : A.P.V.M., lettre de Jean-Hubert Rozet à M. Deminuid, Longeville, 6 janvier 1807.

en 1817<sup>237</sup>. Deminuid-Moreau est propriétaire et exploitant de la forge de Longeville-en-Barrois dans la vallée de l'Ornain, un peu en amont de Bar-le-Duc. Il est aussi locataire d'un haut-fourneau qui appartient à la famille Bourlon (amie des Rozet) situé à Hairoville dans la vallée de la Saulx. Quel intérêt ces familles de maîtres de forges (les Bourlon, les Rozet et les Deminuid) peuvent-ils trouver dans cette association ? On peut penser que, grâce à elle, l'affinerie et à la fenderie du Clos Mortier vont être assurées d'un approvisionnement suffisamment important et régulier fourni par un ensemble de trois hauts-fourneaux, à savoir celui du Clos Mortier, d'Hairoville et de Longeville<sup>238</sup>. De son côté, Deminuid-Moreau pense peut-être écouler plus facilement son fer en direction du bassin parisien.

La société est bien montée dans la mesure où elle assemble un homme mûr, expérimenté, bien établi socialement et politiquement<sup>239</sup>, et un homme jeune et débutant mais ne manquant pas d'idées ni de projets. Elle est signée, semble-t-il, pour une durée de douze années<sup>240</sup>. Dans les faits, Deminuid père ne paraît pas être un associé au plein sens du terme. Il semble plutôt être là pour préparer la place de son fils – aussi jeune que Jules Rozet – en attendant que ce dernier prenne lui aussi un peu d'expérience et d'âge : c'est en sa faveur, et non pas en celle de son père, que le bail de la forge d'Hairoville est reconduit en 1825 sur la recommandation de Jean-Hubert Rozet<sup>241</sup>. Ainsi, l'existence et l'avenir de la Société Rozet & Deminuid paraissent entourés des sécurités désirables : le démarrage à court et à moyen terme est garanti par la présence de Deminuid père, la solidité et le long terme sont assurés par un contrat de douze ans au bénéfice de Deminuid fils et Jules Rozet. Il ne paraît pas superflu à Jean-Hubert Rozet de prendre de telles précautions et de suivre de près les premiers pas de son neveu chez lequel le sérieux et l'enthousiasme croisent parfois l'indécision et le découragement face à ce qu'on appelle « le tumultueux métier »<sup>242</sup>.

## 2°) Maître de forges exploitant et résident

Jules Rozet entre dans la catégorie des maîtres de forges propriétaires exploitants vivant

---

<sup>237</sup> : Ibid., lettres adressées par Deminuid-Moreau à Jean-Hubert Rozet au sujet de la faillite de Claudot l'Aîné, maître de forges à Vieux Jean d'Heurs, 24 avril, 6 et 16 mai 1817.

<sup>238</sup> : Ibid., Vasseur à Rozet, 25 février 1823 : « Je reçois v/ honorée (...) m'annonçant (...) v/ serez en jouissance avec M. Deminuid, outre les forges de Longeville et Hayronville, des forges et fenderie du Clos Mortier. »

<sup>239</sup> : M. MAIGRET, *Grands notables du 1<sup>er</sup> Empire, Meuse*, CNRS 1983, note sur Charles Moreau : « Sa soeur épouse Jean Evre Deminuid, un riche maître de forges, maire de Longeville (élu député de la Meuse en 1830) ».

<sup>240</sup> : Archives de la famille Lespérut, Projet de société ssp non signé, 6 novembre 1821 : « Jean-Hubert Rozet, baille pour douze années à commencer le 21 avril 1823 à Jean-Evre de Minuid, propriétaire des forges de Longeville, et Jules-Augustin Rozet, les mines du Clos Mortier [dont détail]. Ils y succèdent à M. Gérard de Saint-Amand. Le prix est de 16.000 par an. Le prix de 1.000 k<sup>o</sup> de fer poids de forge est de 500 francs. »

<sup>241</sup> : A.P.V.M., lettre de Bourlon à Jean-Hubert Rozet, 27 décembre 1824, contenant copie d'une lettre écrite par Bourlon à Deminuid le 27 septembre 1824 : Bourlon acceptait de reconduire le bail des Forges et fourneau d'Hairoville à partir du 1er mai 1825 pour finir au 1er mai 1834.

<sup>242</sup> : *Mélanges Industriels* : « A 22 ans Jules prit en main les destinées de l'usine du Clos Mortier, son oncle ne se réservant que la part qui sied à la vieillesse, c'est-à-dire le conseil et l'encouragement. Le jeune homme, flatté, se mit à l'œuvre avec le feu de ses vingt-deux ans. » « Maintes fois en ses commencements, l'ennui du tumultueux métier le prit ; la raison et l'habitude ainsi que les mâles propos de son oncle affermirent son goût. »

près de leur usine. Dans les premières années, il réside au plus près de la forge, dans une chambre du château du Clos Mortier. Après son mariage (1828), il s'installe non loin de là au château de St-Dizier<sup>243</sup>. Après le décès de son oncle (1828), il résilie aussitôt le bail de l'appartement du n° 46 de la rue de Vaugirard, l'idée d'avoir un pied à terre parisien ne l'intéressant nullement. Après la disparition de sa tante (veuve de Jean-Hubert Rozet), il vient habiter au Château du Clos Mortier. Un peu plus tard, sa femme, pour des raisons diverses de santé et d'éducation des enfants, préfère vivre à Paris la plus grande partie de l'année à Paris, près de ses parents. Jules Rozet, lui, continue de loger et travailler à St-Dizier, expérimentant la situation assez originale à l'époque de célibataire géographique.

Il rédige lui-même le courrier et tient le registre des copies de lettres<sup>244</sup>. Il est en contact avec les commissionnaires de St-Dizier et effectue de temps en temps des déplacements et des voyages d'affaires pour visiter ses clients<sup>245</sup>. Il convoque ses confrères de la basse Marne pour les réunions générales de maîtres de forges, sert d'intermédiaire entre les vallées, traite en personne toutes les affaires concernant ses propres forêts, fait procéder aux inventaires de coupes de bois, assiste aux séances d'adjudications et s'entretient avec les professionnels. D'après la présentation faite de lui dans les *Mélanges industriels* (elle doit provenir de témoignages recueillis par oral), son personnel le tient pour un travailleur.

### 3°) L'art difficile d'emporter une adjudication

Le premier acte visible de Jules Rozet comme maître de forges – alors que la Société Rozet et Deminuid n'est pas encore constituée – est de se rendre en octobre 1822 aux adjudications publiques de coupes de bois de l'Ordinaire 1823 de la Famille d'Orléans. Le jeune homme ne se manifeste pas lors des enchères sur les premiers articles. Le n° 23 est enfin annoncé<sup>246</sup>. C'est vraisemblablement celui qui a été attribué à Jules Rozet lors d'une réunion préliminaire de maîtres de forges. Jules Rozet pose tout de suite son enchère, à 950 F/ha. Il en fait de nouvelles pour résister à deux marchands de bois. Mais le mot de la fin reste à l'un de ces derniers à 1.180 F/ha.

Aux adjudications de 1824<sup>247</sup> (on ne sait rien de celles de 1823 car l'acte a été détruit par l'humidité), il se présente à nouveau. Mais cette fois, au moins pour l'article 11, les maîtres de forges ne semblent pas être parvenus à un accord préalable car on en voit plusieurs enchérir sur le

---

<sup>243</sup> : Ancienne résidence du gouverneur militaire de la place de St-Dizier, vaste demeure de caractère, le château de St-Dizier appartient alors à la famille Coquard-Viry. Il est actuellement le siège de la Sous-Préfecture.

<sup>244</sup> : Les registres de copies de lettres sont de sa main jusque vers 1849. A partir de cette année, ils sont de plus en plus souvent tenus par son associé Eugène de Ménilson puis par Claude-Stanislas Simon, Jules Rozet se réservant à l'occasion la rédaction de lettres de caractère plus technique.

<sup>245</sup> : En 1823, aussitôt la saison d'été arrivée, il fait une tournée de prospection. Son passage est attesté dans le Nord et en Normandie (A.P.V.M., lettres des 3 septembre, 21 oct. et 11 nov. 1823, en provenance de Lille, Gisors et Douai).

<sup>246</sup> : A.N.L., Adjudications des coupes de bois de la Famille d'Orléans, Ordinaire 1823, 21 et 26 octobre 1822 : à prendre dans la forêt du Val, près de St-Dizier, il comprend 10 ha, 47 de taillis et 473 arbres abandonnés à la coupe.

même lot. Les 7 ha 78 de taillis (et les 334 arbres abandonnés à la coupe) sont demandés dès le départ à un prix élevé de 1.200 F/ha par Marcel Jacquot, maître de forge à Eurville. La compétition est plus serrée qu'en 1822, et elle est rendue plus vigoureuse par la présence d'un négociant parisien. Jules Rozet intervient à cinq reprises successives. Mais après dix feux, le lot reste entre les mains de son confrère et rival. En 1825, il fait la première offre mais est tout de suite débordé par des marchands de bois. En 1826, il ne fait aucune enchère<sup>248</sup>. C'est seulement en 1827<sup>249</sup> qu'il emporte son premier lot, dans la forêt du Val, (7 ha 66 de taillis de 18 ans d'âge (seulement) et 440 arbres abandonnés) au prix fort élevé de 1.350 F/ha. Il obtient aussi l'article 19 (17 ha 25 de taillis de 16 ans). En 1828, il gagne les deux lots qui lui ont sans doute été alloués au cours d'une réunion de maîtres de forges. A chaque fois qu'il emporte un lot, il présente comme caution et certificateur de caution les Frères Jacquot, maîtres de forges à Eurville et Bienville, mais jamais – ce qui paraît bien étonnant - son associé Deminuid-Moreau ou Deminuid fils. Aux adjudications de 1829, chaque maître de forges opère librement semble-t-il. Jules Rozet enchérit plusieurs fois pour deux lots de taillis (cinq fois dans le n°5), mais sans résultat.

Les adjudications sont bien, on le voit, le lieu d'une compétition sévère avec les marchands de bois et les maîtres mariniers et même les confrères maîtres de forges. Jules Rozet ne brille pas spécialement dans ce genre d'exercice : il a patienté cinq années avant de parvenir à emporter ses premiers lots. Son cas n'est pas isolé : Jules Guyard, membre d'une ancienne et puissante famille de marchands de bois de St-Dizier, met lui aussi bien des années avant d'enlever sa première adjudication<sup>250</sup>. Ces réserves étant faites, il faut reconnaître que les séances d'adjudications ne seront jamais le point fort de Jules Rozet, ce qui est fâcheux dans un pays de métallurgie au bois touché par la pénurie et le renchérissement du combustible végétal et à un moment où les prix du taillis ont tendance à s'emballer.

---

<sup>247</sup> : Ibid., Adjudications des coupes de bois de la Famille d'Orléans, Ordinaire 1825, 9 octobre 1824.

<sup>248</sup> : Ibid., Adjudications des coupes de bois de la Famille d'Orléans, Ordinaires 1826, 1827.

<sup>249</sup> : Ibid., Adjudications des coupes de bois de la Famille d'Orléans, Ordinaires 1828 et 1829.

<sup>250</sup> : Ibid., Jules Guyard effectue sa première tentative en 1828, il renouvelle ses enchères en 1831, 1832 et 1833 sans le moindre succès (celui de 1832 ne peut être mis à son compte car le lot n° 1 est obtenu par un prête-nom). C'est seulement en 1835 qu'il gagne son premier lot (le n° 21). Il peut considérer cela comme une victoire car il est parvenu à l'emporter sur Jules-Alfred George, un puissant négociant parisien (41, Quai de la Rapée) qui lui a souvent barré la route les années précédentes.